



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

22 mai 2017

Inondations : comment gérer l'après-crise ?

« Le lendemain d'une inondation, quand le plus gros de la boue a été dégagé et que les services de secours sont partis, les sinistrés se retrouvent seuls ». C'est par ce constat que Colette SUZANNE, Vice-présidente du SMIVAL introduisait le quatrième module d'information sur la gestion de l'après crise, le 18 mai. Bruno QUENTIN, du Centre d'Information sur l'Assurance, Raymonde FERRERE, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saint-Gaudens et Françoise PASSUELLO, du Service d'Assistance aux Victimes, sont venus expliquer les démarches à engager dans les jours qui suivent l'inondation. Ils ont ainsi expliqué le régime d'indemnisation au titre de l'état de catastrophe naturelle, mais aussi ses limites, les modalités des contrats d'assurance et la pertinence d'avoir des couvertures étendues, enfin les préparatifs que les sinistrés peuvent réaliser pour se préparer au mieux à l'éventualité d'une crue.

